

La décision a été prise vendredi 06 avril lors d'une double rencontre entre ministre des Transports, le syndicat des responsables d'autoécoles et les syndicats de transporteurs routiers.

Jean Ernest Masséna Ngallé a officiellement annulé la somme de 5 000 F par candidat exigée dans les autoécoles.

Le quotidien Émergence en Kiosque ce mardi 10 avril parle de plus de 22 000 candidats qui ont été contraints de verser cette somme en près de huit sessions pour l'examen du permis de conduire. Les montants encaissés sont évalués à plus de 560 millions de FCFA.

Cette somme, apprend-on, était devenue une condition sine qua non donnant accès à la salle d'examen pour les candidats au permis de conduire. La commission nationale anticorruption (Conac) est sur le dossier, rapporte Émergence.

Le journal croit savoir que la raison qui a justifié la double rencontre du ministre avec les syndicats avait pour objectif d'interdire cette pratique non prévue par la loi des finances et qui n'entre plus dans les frais d'examen du permis de conduire.

C'est ainsi que l'on apprend qu'au terme de cette rencontre, les syndicats et les autoécoles se sont engagés à mettre un terme à cette pratique qui n'est pas prévue.
